

HEBDO ECLAIRAGE

Chaque semaine, l'actualité du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cattenom



Du 22 février au 1^{er} mars 2019

Production

L'unité de production n°4 est en arrêt programmé pour rechargement du combustible, maintenance et contrôles approfondis depuis le samedi 19 janvier 2019.

Les unités de production n°1 et 3 sont en fonctionnement et alimentent le réseau électrique national.

Dans la nuit du jeudi 28 février au vendredi 1^{er} mars 2019 à 2h46, les équipes de la centrale de Cattenom ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°2 pour une opération de maintenance sur le disjoncteur de la ligne à haute tension 400 KV.

Sécurité du personnel

Mardi 26 février, la centrale de Cattenom a fait appel aux secours externes à deux reprises. Vers 18h00 pour prendre en charge un salarié prestataire qui a reçu un choc à la main et vers 20h00 pour prendre en charge d'un salarié EDF pris de douleurs thoraciques. Conformément à nos procédures, les personnes ont été transférées à l'hôpital Bel Air de Thionville afin d'y réaliser des examens complémentaires.

Jeudi 28 février 2019 vers 14h00, les équipes d'intervention de la centrale sont intervenues suite à une odeur de chaud détectée au niveau d'un monte-charge du restaurant d'entreprise. L'odeur de chaud provenait d'un électro-aimant situé au niveau de la porte du monte-charge. L'alimentation électrique a été immédiatement mise hors tension. Conformément aux procédures, les secours externes ont été appelés. Ils ont constaté l'absence de feu et ont quitté le site après les vérifications d'usage. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sécurité du personnel.

Evènement significatif

Vendredi 22 février 2019, un intervenant d'une entreprise partenaire est intervenu dans la partie nucléaire des installations pour un repli de chantier sur l'unité de production n°3. Lors des contrôles systématiques réalisés à la sortie de la zone nucléaire, le portique de contrôle radiologique a permis de détecter que l'intervenant s'était contaminé sur l'avant-bras droit. La poussière active à l'origine de cette contamination a été retirée immédiatement. De manière conservatoire, donc majorante, nous avons considéré que la poussière active était présente sur sa peau depuis le début de son activité. Les analyses réalisées ont permis d'estimer que l'exposition* à laquelle le salarié a été soumis est inférieure à la limite réglementaire annuelle. Conformément à nos procédures, cette exposition, étant supérieure au quart de la limite réglementaire pour la surface de la peau, doit faire l'objet d'une déclaration d'un évènement significatif radioprotection de niveau 1.

Ce niveau d'exposition radiologique n'a pas de conséquence sur la santé et n'implique donc aucun suivi médical. La direction de la centrale de Cattenom a déclaré cet évènement à l'Autorité de Sûreté Nucléaire le mardi 26 février 2019 au niveau 1 de l'échelle INES qui compte 7 échelons, en raison du dépassement du quart de la limite réglementaire d'exposition pour cet intervenant.

* Pour les intervenants réalisant des activités en zone nucléaire, les limites réglementaires annuelles sont, pour 12 mois consécutifs, de 20 mSv pour le corps entier et de 500 mSv pour une surface de 1 cm² de la peau.

La Centrale de Cattenom a accueilli l'Etablissement Public Départemental pour Adultes Handicapés de Marly

La centrale de Cattenom a reçu l'Etablissement Public Départemental Pour Adultes Handicapés "Les Tournesols" de Marly lundi 25 février pour une conférence sur le fonctionnement d'une centrale nucléaire. Le centre d'information du public de la centrale de Cattenom détient le label Tourisme et Handicap pour l'accueil de personnes à mobilité réduite.

